



Assemblée générale mixte du 14 mai 2020

Questions écrites posées au conseil d'administration

de COFACE SA

* *

*

Pour mémoire, les questions écrites, pour être recevables, doivent être en relation avec l'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires. Elles doivent également être adressées au président du conseil d'administration et envoyées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et au plus tard la veille de l'assemblée générale à 10 heures (soit le 13 mai 2020 à 10 heures). Elles doivent, enfin, être accompagnées d'une attestation d'inscription en comptes des actions.

L'article L. 225-108 alinéa 4 du Code de commerce permet au conseil d'administration de répondre aux questions écrites des actionnaires sans qu'elles soient reprises en assemblée générale dès lors qu'elles figurent sur le site internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

Le conseil d'administration a donc décidé de publier dans un seul document, sur le site internet de la Société, et préalablement à l'assemblée générale du 14 mai 2020, ses réponses aux questions écrites reçues à l'occasion de la convocation de cette assemblée.

Trois questions écrites ont été reçues par la Société. Aucune de ces questions ne respecte parfaitement les formes prévues par la réglementation mais la Société a choisi d'y répondre.

Le texte de ces questions est repris en intégralité et dans leur forme originale ci-dessous.

* *

*



Question reçue de Monsieur Héliel Mouchel-Blaisot, le 28 avril 2020 :

Monsieur le directeur général,

Retraité, le versement du dividende est pour moi un moyen d'améliorer mes revenus et j'ai investi pour cela, vous vous en doutez. Aussi, votre décision de ne verser aucun dividende pour 2019 me semble injuste et inapproprié dans de telles proportions.

Dès lors, pour donner l'exemple et vous monter solidaire du désagrément réel causé à vos actionnaires, comme d'autres, allez-vous renoncer à vos bonus pour 2019?"

Veuillez agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Héliel Mouchel-Blaisot

Réponse :

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 1er avril 2020, a longuement débattu des conséquences d'un non-versement du dividende au mois de mai 2020. Conscient des conséquences financières à court terme de cette décision pour ses actionnaires, le conseil d'administration a néanmoins choisi, face à l'incertitude élevée créée par la pandémie, de privilégier la solvabilité et la capacité d'investissement à moyen terme de la Société. Le souci de protéger le bilan de COFACE et de maintenir son agilité lors de la reprise économique lui a semblé en ligne avec l'intérêt de ses actionnaires.

Ce faisant la Société s'est également conformée à la recommandation adressée le 4 avril dernier aux organismes d'assurances par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Il convient enfin de mentionner que, comme indiqué dans le communiqué de presse en date du 1er avril 2020, la Société se réserve de revenir sur cette décision dans les prochains mois si la situation le permet.

Enfin il convient de souligner que le montant correspondant à un dividende non versé demeure dans le patrimoine de l'entreprise et contribue à la valorisation de celle-ci, dans l'intérêt de tous ses actionnaires.

Pour ce qui est de la rémunération variable de Xavier Durand au titre de l'exercice 2019, elle comporte une part différée de 30% qui peut être remise en cause en cas de mauvais résultats de la Société. En outre le contexte économique lié à la pandémie pourra impacter la rémunération variable au titre de l'exercice 2020.

* *



Question reçue de Monsieur Héliel Mouchel-Blaisot, le 2 mai 2020 :

Monsieur le directeur général,

Lors de la communication des résultats du premier trimestre 2020, et notamment en commentaire du résultat net, il a été fait état d'un ou deux sinistres importants ayant impacté ce résultat.

Pouvez-vous nous indiquer le montant de ces sinistres importants, et leurs noms ?

Veuillez agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Héliel Mouchel-Blaisot

Réponse :

Lors de la communication des résultats du premier trimestre 2020, nous avons indiqué que le ratio de sinistralité brut de réassurance s'établissait à 55,2%, une hausse de 15,3 pts par rapport aux niveaux record atteints un an plus tôt. Une part importante (environ 9 pts) de cette hausse est due à un sinistre de taille importante en Europe sans rapport avec la crise actuelle. Ce sinistre s'est produit dans le secteur auto mais nous n'en communiquons pas le nom.

* *

Question reçue de Monsieur Héliel Mouchel-Blaisot, le 5 mai 2020 :

Monsieur le directeur général,

Depuis plusieurs mois maintenant, l'actionnaire que je suis est soumis à rude épreuve : cours de bourse qui ne se redresse pas, annonce calamiteuse de la suppression du dividende en totalité pour 2019 (voire 2020?), chiffres du 1er trimestre 2020 et commentaire peu rassurants. Par ailleurs, l'arrivée de Arch Capital, qui semblait être un gage de confiance, va-t-elle aller à son terme suite à la perte énorme de valorisation de sa future acquisition?

J'en doute car la confiance en Coface et son management risque de s'éroder.

Que comptez-vous faire pour redonner de la confiance à vos actionnaires?

Veuillez agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Réponse :

La performance de l'entreprise pendant le plan stratégique Fit to Win a été plus que favorable à ses actionnaires tant dans la performance du titre que dans la distribution des résultats. Le titre Coface a en effet continuellement surperformé son indice, les valeurs d'assurances et les valeurs bancaires jusqu'à fin février 2020.

Depuis lors, la mise en place des mesures de confinement ont provoqué un arrêt de l'activité d'un très grand nombre de secteurs économiques qui entraîne une contraction violente de l'activité économique. Face à l'incertitude concernant l'ampleur de la récession, les marchés financiers ont sanctionné les valeurs cycliques dont Coface fait partie.



En ce qui concerne les résultats du 1er trimestre 2020, il convient de noter qu'ils traduisent le maintien d'une performance opérationnelle solide dans un environnement économique dégradé: chiffre d'affaires en hausse, avec une forte dynamique des affaires nouvelles avant le confinement, une rétention client record, un ratio de coûts en amélioration, et une réduction efficace des risques liés au portefeuille d'investissements.

Coface, par son activité même, est sensible à la dégradation de son environnement, qui se manifeste à la fois dans le ralentissement de l'activité de ses clients et dans la dégradation des comportements de paiements dus à la pandémie et aux mesures de lock down de l'économie intervenues simultanément dans le monde entier. L'anticipation de hausse de la sinistralité à laquelle se réfère la question écrite reflète une analyse réaliste de la situation attendue dans les mois à venir.

Le rôle de la société dans cette situation est de gérer au mieux ses risques, en renforçant les mesures de prévention et en participant activement dans tous ses pays de présence aux discussions engagées avec les gouvernements pour soutenir l'économie.

On relèvera enfin que Coface aborde cette crise avec une solvabilité renforcée, améliorant sa capacité à en absorber les conséquences.

Quant au processus nécessaire à la finalisation de l'acquisition par Arch Capital, il suit son cours conformément au calendrier prévu.

* *